

des pauvres gens. C'est le genre de projet que j'aimerais voir dans toutes nos grandes villes.

Dans la région du Grand lac des Esclaves, les volontaires ont œuvré dans un certain nombre de communautés, en fournissant aux autochtones des moyens de recherche sur les traités et sur leurs droits. De plus, ils ont établi une école indienne, dirigée par la Commission scolaire indienne, pour répondre au besoin des enfants autochtones.

Il y a eu le projet de logement à Vancouver où les volontaires ont travaillé avec l'Association des locataires et mis au point bon nombre de programmes. Ils se sont occupés surtout des mères inscrites à l'assistance sociale en les aidant, grâce à la formation qu'ils leur ont donnée, à regagner une certaine indépendance.

Ce n'étaient là que quelques-uns des projets. Après avoir dit que certains projets étaient valables, nous devons constater que beaucoup d'entre eux furent inefficaces, mal conçus, mal dirigés et mal évalués. A Winnipeg trois ou quatre projets ont vu le jour, mais aucun n'a encore été réalisé. Nous avons peu ou pas de preuves, qu'ils ont abouti à quelque chose, car, comme M. Shaw l'avait indiqué en 1966, les volontaires n'avaient pas la préparation ni l'expérience pour agir efficacement dans l'optique des projets non structurés qu'on leur avait confiés.

Pour que la compagnie survive—et les membres de notre parti croient qu'elle peut jouer un rôle efficace—il faudra préciser son rôle, la nature des projets, les qualités requises des volontaires. Il faudra aussi évaluer les programmes et en surveiller l'exécution car autrement, nous ne pourrions blâmer les volontaires.

Le rôle du directeur a besoin d'être défini. Quel droit possède le directeur de surveiller les programmes, de préparer l'évaluation de ceux-ci, ou de les abolir s'il estime, d'après les renseignements dont il dispose, que cela ne marche pas comme il faudrait? Le comité a étudié le dossier de façon très approfondie et tout indique que, dans de très nombreux cas, les volontaires ont dit de fait au directeur: «Nous n'avons pas à accepter vos ordres et vos conseils». Lorsque le directeur tentait d'exercer son autorité, les volontaires se précipitaient devant le conseil permanent pour lui faire révoquer la décision ou la recommandation du directeur.

J'admets que dans la mesure où j'ai voté pour la mesure originale, comme l'ont fait d'autres députés, j'ai laissé s'établir un conseil permanent dont 10 membres sur 15 sont élus par les volontaires. Des gens plus près du

gouvernement que je ne le suis m'ont dit que la première pensée du gouvernement était que les membres du conseil éliraient, comme directeurs des projets, les gens actifs dans la communauté. J'ignore si cela est vrai mais je sais ce que les volontaires ont fait. Ils ont élu six volontaires et deux anciens volontaires. Songez aux concessions mutuelles qui se sont faites, au jeu de «je vous passe la casse, passez-moi le séné», les arrangements de «soutenez mon projet et je soutiendrai le vôtre et à nous deux nous poignarderons le directeur». C'est exactement ce qui s'est produit, et nous en avons les preuves.

Il y a eu, par exemple, le projet de Montréal désigné sous le nom d'atelier de communications que le directeur actuel voulait éliminer progressivement, décision que le conseil permanent a rejetée. Il y avait le projet de développement à Toronto auquel je reviendrai dans quelques instants et qui devait agir parmi les immigrants italiens. Le directeur actuel voulait également l'éliminer ou le restreindre, mais le conseil permanent l'a maintenu en place. Et ainsi de suite.

J'affirme sérieusement au ministre que des problèmes continueront à surgir, à moins qu'il ne soit en mesure de déclarer aux députés et aux Canadiens: «Je sais ce qui se passe d'après les renseignements que j'ai obtenus de diverses sources, y compris ceux que le comité a pu recueillir durant la brève période où il a tenu ses audiences. Je sais ce qui cloche et dans la législation que je présenterai et qui devrait subir la première lecture avant Noël, je proposerai telles et telles mesures».

Je ne dis pas que nous avons besoin de voir la législation *in extenso*. Je dis que le ministre aurait dû nous dire aujourd'hui quelles sont ses intentions en général, comment il envisage de modifier l'organisation du conseil, de préciser le rôle de ce dernier et comment il se propose de définir la fonction du directeur de façon à ce que nous-mêmes, ainsi que les volontaires et le conseil de la Compagnie, sachions ce que seront le rôle et les fonctions de cette dernière. Le ministre n'aurait pas dû venir ici aujourd'hui pour nous demander d'acheter chat en poche.

Cela dit des principes généraux, qui, à mon sens, sont importants dans la mesure où ils aideront la Compagnie à fonctionner à l'avenir, je voudrais parler un moment des dispositions du bill que le ministre propose. Mais je m'aperçois, monsieur l'Orateur, qu'il est cinq heures.